

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202503-031

Du 19 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Lablachère, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean-Pierre, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, BOISSIN Eric, GALLET Françoise, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : CHOTIN Marie-Hélène. (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de PLANET Olivier), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de CARRIER Martine).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 30

Pouvoir : 4

Date de la convocation 13 mars 2025

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : LAEP : CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2026 AVEC
L'ASSOCIATION L'ILLOT Z'ENFANTS : AVENANT N°1**

Le Président, rappelle qu'en 2014, le conseil communautaire a décidé de compléter sa politique de services aux familles en intégrant la gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP). Considérant la volonté de la Communauté de Communes d'agir sur des champs qui croisent les objectifs de l'association l'Ilot Z'Enfants, notamment dans le cadre de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire », la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie et l'Ilot Z'Enfants ont conclu une convention d'objectifs et de moyens prévoyant notamment le financement du Lieu d'Accueil Enfants Parents pour la période 2023/2026.

Par courrier en date du 5 novembre 2024, l'Ilot Z'Enfants fait part de l'impact financier de la mise en conformité avec la convention collective à laquelle l'association est rattachée. Elle demande aux communautés de communes bénéficiant des actions du LAEP, dont la CdC du Pays Beaume Drobie, une révision de la subvention liée à l'augmentation des frais de personnel.

En 2024, la Communauté de Communes a financé le LAEP à hauteur de 2 507 €.

Pour 2025, le Président vous propose de répondre favorablement à cette demande en 2025 et de porter le financement de l'Ilot Z'Enfants au titre du Lieu d'Accueil Enfants Parents à 3 507 €. Le Président rappelle que cette somme a été inscrite au budget voté le 30 janvier 2025.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Approuver l'augmentation de financement demandée par l'association l'Ilot Z'Enfants de 1 000 € pour 2025,

Modifier la participation financière de la Communauté de Communes pour 2025 par la signature d'un avenant à la convention d'objectifs 2023-2026,

Autoriser le Président à signer l'avenant à la convention.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORMÉ.

Christophe DEFFREIX

Président



Jean-Marc DEYDIER BASTIDE
Secrétaire de séance





AVENANT

à la Convention d'objectif 2023-2026 entre la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie et l'association L'îlot Z'Enfants.

LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT

Entre :

La Communauté de communes du Pays Beaume Drobie

Dont le siège est situé au 134 Montée de Chastelanne 07260 Joyeuse

Représenté par Monsieur Christophe DEFFREIX, son Président

Désigné sous les termes « CC Pays Beaume-Drobie »

Et :

L'association « l'îlot Z'Enfants »

Dont le siège est situé au 30 rue des écoles 07 230 Lablachère,

Représentée par Patricia Abraham, membre de la collégiale,

Désigné sous les termes « L'îlot Z'Enfants »

PREAMBULE

En 2014, le Conseil communautaire a décidé de compléter sa politique de services aux familles en intégrant la gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP). Considérant la volonté de la CdC du Pays Beaume Drobie d'agir sur des champs qui croisent les objectifs de l'association l'îlot Z'Enfants, notamment dans le cadre de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire », la CdC du Pays Beaume Drobie et l'îlot Z'Enfants ont conclu une convention d'objectifs et de moyen prévoyant notamment le financement du Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Par courrier en date du 5 novembre 2024, l'îlot Z'Enfants fait part de l'impact financier de la mise en conformité avec la convention collective à laquelle l'association est rattachée. Elle demande à toutes les communautés de communes bénéficiant des actions du LAEP, dont la CdC du Pays Beaume Drobie, une révision de la subvention liée à l'augmentation des frais de personnel.

En 2025, il est prévu que la CdC du Pays Beaume Drobie finance le LAEP à hauteur de 2 507 €.

ARTICLE 1 : OBJET

La CdC du Pays Beaume-Drobie décide de répondre favorablement à la demande de l'Ilot Z'enfants et d'augmenter la subvention prévue initialement de 1 000 €.

Le financement de l'Ilot Z'Enfant au titre du LAEP est portée à 3 507 € pour l'année 2025.

ARTICLE 3 : DUREE

Le présent avenant est signé pour l'année 2025.

ARTICLE 4 : SIGNATURES

Il est établi un original pour chacun des cosignataires.

Les signataires reconnaissent avoir pris connaissance des éléments constitutifs du présent avenant.

Fait à Joyeuse, le XX mars 2025,

Pour L'Ilot Z'Enfants

Patricia Abraham,
Membre de la collégiale

Pour la CC Pays Beaume-Drobie,

Christophe DEFFREIX, Président,